



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 16 octobre 2023 à 18 h à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7

Est absente :

Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière  
François Pépin, directeur général

---

#### Ouverture de la séance

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2023-10-330)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 octobre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Présentation du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

Le trésorier présente le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

\*Arrivée de la conseillère Julie Bourgoin (18h05)

---

Période de questions portant exclusivement sur le PTI

Cette période de questions débute à 18h19 et se termine à 18h53.

\*Arrivé du conseiller Loïc Blancquaert (18h23)

---

(2023-10-331)

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2023-10-332)

Publication du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE DÉCRÉTER que le programme triennal d'immobilisations adopté soit publié sur le site internet de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 18h59.

---

---

Pascale Mongrain  
Mairesse

---

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière